

République Française  
Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU PAYS CŒUR D'HERAULT  
~~~~~

Délibération n° 2013-50 du Comité syndical du Vendredi 11 Octobre

~~~~~  
**RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

L'an deux mil treize le onze octobre à dix sept heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 30 septembre 2013.

Etaient présents ou représentés :	<b>Yves BAILLEUX MOREAU, Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Alain CAZORLA, Bernard DOUYSET, Bernard FABREGUETTES, Pierre GUIRAUD, Jean-Marcel JOVER, Jean-Claude LACROIX, Hadj MADANI, Eric PALOC, Frédéric ROIG, Philippe SALASC, Michel SAINTPIERRE, Henri SOBELLA, Jean TRINQUIER, Gérald VALENTINI Louis VILLARET</b>
Absents ou excusés :	<b>Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Jacky GALABRUN, André GAY, Michel GUIBAL Joëlle GOUDAL, Rémy PAILLES, Bernard SOTO, Luc VIALA</b>
<b>Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 19</b>	

**Vu** que le SYDEL depuis décembre 2012 d'une ligne de trésorerie ouverte à la caisse régionale de crédit agricole du Languedoc pour une durée d'une année et un montant de 260.000 euros aux conditions suivantes :

- Taux variable pré-fixé indexé sur l'euribor 3 mois moyenne du mois précédent le mois facturé + marge de 2.90%
- Versements et remboursement par virement
- Intérêt calculés mensuellement à terme échu, facturés au mois, prélevés par débit d'office
- Tirages d'un montant minimum de 10%
- Frais de dossier de 0.20% soient 520 euros

Vu les spécificités du fonctionnement du syndicat qui exige que nous soyons en mesure d'engager les dépenses avant le versement des subventions et participations relatives aux projets, il est indispensable que nous puissions bénéficier de cette facilité de trésorerie cette année encore.

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés,**

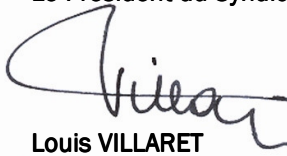
- ✓ **D'autoriser** le Président à entreprendre les démarches relatives à la recherche d'un organisme de crédit acceptant d'accorder au SYDEL une ligne de trésorerie pour un montant minimum de 260.000 euros jusqu'à la fin de l'année 2014.

**Clermont l'Hérault, le 17 Octobre 2013**

**Publiée le 17 octobre 2013**

**Transmise le 17 octobre 2013**

**Le Président du Syndicat**

  
**Louis VILLARET**

REÇU EN PREFECTURE